

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D10_2021

Séance du 28.01.2021 - Convocation du 21.01.2021

Compte rendu affiché le 4 février 2021 Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Vincent ALAMERCERY

Présents: Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent

ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAI, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick

www.mairie-neuvillesursaone.fr

accueil@mairie-neuvillesursaone.fr

RACHAS.

Absents représentés Edith ORESTA par Vincent ALAMERCERY ; Roger PEDOJA par

Anne MOREL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Exprimés	28

Objet: Convention d'objectifs CentreNeuville

Depuis sa création en 2004, l'association CentreNeuville agit pour le management de centre-ville de Neuville-Sur-Saône. En poursuivant une approche globale, l'association prend en compte l'environnement des acteurs économiques dans son ensemble.

Bénéficiaire depuis 2009 de la certification de niveau 2 TOCEMA Quality Mark High, renouvelée en 2016, l'association a pour objet le suivi de la réflexion partagée entre l'ensemble des acteurs du centre-ville et la recherche de solutions concertées aux problématiques liées aux développement de de l'attractivité du centre-ville.

La Commune de Neuville-sur-Saône soutient le projet associatif de CentreNeuville notamment le travail sur la coordination et la concertation du réseau d'acteurs, l'expertise sur les projets communaux en centre-ville, l'aide aux activités commerciales et leur développement en compétitivité, la mise en place des outils de gestion nécessaires, le développement d'un environnement favorable aux investisseurs et aux utilisateurs et la participation à l'animation et à la gestion de la vie économique et commerciale au sein de la Commune.

Pour les trois à années à venir, un plan de 18 actions a été proposé, regroupées selon 4 axes thématiques, complétés par des mesures d'accompagnement des commerces souffrant de la crise sanitaire.

Le soutien de la Commune qui se traduit par la mise à disposition des locaux, le Pavillon du Parc, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle, fait l'objet d'une convention d'objectifs pluriannuelle, conformément au décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 de la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

L'ancienne convention d'objectifs est arrivée à échéance le 31 décembre 2020, il convient de conclure une nouvelle convention d'une durée de trois ans.

Le texte de la nouvelle convention d'objectifs a fait l'objet d'une concertation avec les représentants de l'association et d'un échange partenarial sur les objectifs prioritaires de l'action associative.

Téléphone: 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92

Il présente le nouveau cadre de référence pour la délivrance des futures subventions, en cohérence avec les orientations de politique associative et économique de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- ADOPTE la convention d'objectifs annexée à la présente délibération avec l'association CentreNeuville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 28 janvier 2021

> Le Maire, Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2/02/2021
- Publication ou affichage le 2/02/2021

Eric BELLOT, Maire.



